



Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Bundeshaus Ost
3003 Bern

Par email : info.awa@seco.admin.ch

Lausanne, le 18 mars 2019

Suppression des droits de douane sur les produits industriels

Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 7 décembre 2019, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a mis en consultation un projet visant la suppression unilatérale des droits de douane sur les produits industriels. Les accords commerciaux ont des incidences importantes sur le secteur agroalimentaire suisse. Les négociations conduisent souvent à une adaptation des droits de douane appliqués aux produits agricoles. L'Association suisse pour un secteur agroalimentaire se sent concernée par le projet cité en titre et souhaite vous transmettre sa position.

Contexte

La Suisse dispose d'un vaste réseau d'accords de libre-échange avec plus de 40 partenaires. La Suisse s'apprête à négocier de nouveaux accords de libre-échange ou à renouveler des accords existants avec des pays tels que les USA, le Canada et le Mercosur. Ces pays sont des poids lourds dans la production agroalimentaire à l'échelon international. Les négociations d'accords permettant de sauvegarder les intérêts des chaînes de valeur ajoutée du secteur agroalimentaire suisse s'avèrent complexes dans le contexte actuel.

Position de l'ASSAF

L'ASSAF rejette catégoriquement une suppression unilatérale des droits de douane sur des produits industriels. Une telle démarche encouragera les concessions « croisées », soit des concessions sur des produits agricoles à l'importation dans le but d'obtenir des concessions pour des importations de produits industriels dans des pays tiers. L'ASSAF est de l'avis qu'il serait judicieux de garder une marge de négociation pour les prochaines négociations, également dans le domaine des produits industriels. D'autre part, le rapport explicatif ne montre pas comment la Confédération entend compenser les pertes financières qui s'élèveront à plus de 540 millions de francs, en tenant compte de la TVA.

Nous vous remercions de tenir compte de notre position et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

ASSAF

Hans Jörg Rüegsegger, Président

David Rüetschi, secrétaire général